



Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des  
Deux-Sèvres  
9 rue Chaigneau - CS 80030  
79403 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

**Arrêté du Président portant ouverture de la session de sélection  
professionnelle d'intégration au grade  
d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application de l'article 16 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique,

Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres en date du 10 décembre 2012, 11 mars 2013 et 8 juillet 2014,

Vu la convention entre le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B (SMAEP 4B) passée en date du 27 avril 2017 pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser la session de sélection professionnelle au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour le SMAEP 4B,

## ARRETE

**Article 1** : Une commission de sélection professionnelle d'intégration au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est constituée auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

**Article 2** : Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du SMAEP 4B fixe à deux, le nombre d'emplois ouverts au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie de sélection professionnelle.

**Article 3** : Inscriptions :

Le dossier de candidature est fourni par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres au SMAEP 4B et se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de services, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour faire acte de candidature.

Il appartient au SMAEP 4B d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidatures au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixée au lundi 12 juin 2017.

**Article 4** : Cette commission est composée de :

- M. Philippe MATHIS, Directeur général des services du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (désigné par le Président du Centre de gestion)
- Monsieur Serge MANCEAU, Directeur des services techniques à la Ville de Saint Maixent l'École (personne qualifiée désignée par le Président du Centre de gestion)
- Monsieur Marc LAMBERT, Ingénieur en chef, Directeur du Syndicat des Eaux du Vivier (fonctionnaire de catégorie A).

**Article 5** : La commission se réunira au cours d'une session prévue le :

- Mercredi 21 juin 2017 au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – 9 rue Chaigneau- CS 80030- 79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE

**Article 6 :** À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le SMAEP 4B procède à l'affichage de cette liste transmise par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet, s'il existe.

**Article 7:** Le Directeur général du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres,
- Monsieur le Président du SMAEP 4B.



Fait à Saint Maixent l'Ecole, le 18 mai 2017  
Le Président,

Léopold MOREAU

Transmis au Représentant de l'Etat le : 23 MAI 2017

Accusé de réception le : 23 MAI 2017

Affiché dans les locaux du Centre de gestion des Deux-Sèvres le : 24 MAI 2017

Publié sur le site internet du Centre de gestion des Deux-Sèvres le 24 MAI 2017

Reçu au SMAEP 4B le :

Affiché dans les locaux du SMAEP 4B le :

Publié sur le site internet du SMAEP 4B (s'il existe) le :

Le Président :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois, à compter de la date d'affichage.

Pour le Président et par délégation,



Le Directeur général  
Philippe MATHIS



Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des  
Deux-Sèvres  
9 rue Chaigneau - CS 80030  
79403 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

**Arrêté du Président portant ouverture de la session de sélection  
professionnelle d'intégration au grade  
de Technicien territorial**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application de l'article 16 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique,

Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres en date du 10 décembre 2012, 11 mars 2013 et 8 juillet 2014,

Vu la convention entre le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B (SMAEP 4B) passée en date du 27 avril 2017 pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser la session de sélection professionnelle au grade de Technicien territorial pour le SMAEP 4B,

## **ARRETE**

**Article 1 :** Une commission de sélection professionnelle d'intégration au grade de Technicien territorial est constituée auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

**Article 2 :** Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du SMAEP 4B fixe à un, le nombre d'emplois ouverts au grade de Technicien territorial par voie de sélection professionnelle.

**Article 3 :** Inscriptions :

Le dossier de candidature est fourni par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres au SMAEP 4B et se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de services, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour faire acte de candidature.

Il appartient au SMAEP 4B d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidatures au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade de Technicien territorial est fixée au lundi 12 juin 2017.

**Article 4 :** Cette commission est composée de :

- M. Philippe MATHIS, Directeur général des services du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (désigné par le Président du Centre de gestion)
- Monsieur Serge MANCEAU, Directeur des services techniques à la Ville de Saint de Saint Maixent de l'École (personne qualifiée désignée par le Président du Centre de gestion)
- Monsieur Marc LAMBERT, Ingénieur en chef, Directeur du Syndicat des Eaux du Vivier (fonctionnaire de catégorie A).

**Article 5 :** La commission se réunira au cours d'une session prévue le :

- Mercredi 21 juin 2017 au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – 9 rue Chaigneau- CS 80030- 79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE

**Article 6 :** À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade de Technicien territorial, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le SMAEP 4B procède à l'affichage de cette liste transmise par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet, s'il existe.

**Article 7 :** Le Directeur général du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres,
- Monsieur le Président du SMAEP 4B.



Fait à Saint Maixent l'Ecole, le 18 mai 2017  
Le Président,

Léopold MOREAU

Transmis au Représentant de l'Etat le : 23 MAI 2017

Accusé de réception le : 23 MAI 2017

Affiché dans les locaux du Centre de gestion des Deux-Sèvres le : 24 MAI 2017

Publié sur le site internet du Centre de gestion des Deux-Sèvres le : 24 MAI 2017

Reçu au SMAEP 4B le :

Affiché dans les locaux du SMAEP 4B le :

Publié sur le site internet du SMAEP 4B (s'il existe) le :

Le Président :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois, à compter de la date d'affichage.

Pour le Président et par délégation,



Le Directeur général  
Philippe MATHIS



Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des  
Deux-Sèvres  
9 rue Chaigneau - CS 80030  
79403 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

**Arrêté du Président portant ouverture de la session de sélection  
professionnelle d'intégration au grade  
d'Ingénieur territorial**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application de l'article 16 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique,

Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres en date du 10 décembre 2012, 11 mars 2013 et 8 juillet 2014,

Vu la convention entre le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B (SMAEP 4B) passée en date du 27 avril 2017 pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser la session de sélection professionnelle au grade d'Ingénieur territorial pour le SMAEP 4B,

## **ARRETE**

**Article 1** : Une commission de sélection professionnelle d'intégration au grade d'Ingénieur territorial est constituée auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

**Article 2** : Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du SMAEP 4B fixe à un, le nombre d'emplois ouverts au grade d'Ingénieur territorial par voie de sélection professionnelle.

**Article 3** : Inscriptions :

Le dossier de candidature est fourni par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres au SMAEP 4B et se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de services, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour faire acte de candidature.

Il appartient au SMAEP 4B d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidatures au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'Ingénieur territorial est fixée au lundi 12 juin 2017.

**Article 4** : Cette commission est composée de :

- M. Philippe MATHIS, Directeur général des services du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (désigné par le Président du Centre de gestion)
- Monsieur Serge MANCEAU, Directeur des services techniques à la Ville de Saint Maixent l'Ecole (personne qualifiée désignée par le Président du Centre de gestion)
- Monsieur Marc LAMBERT, Ingénieur en chef, Directeur du Syndicat des Eaux du Vivier (fonctionnaire de catégorie A).

**Article 5** : La commission se réunira au cours d'une session prévue le :



- Mercredi 21 juin 2017 au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – 9 rue Chaigneau- CS 80030- 79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE

**Article 6 :** À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade d'Ingénieur territorial, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le SMAEP 4B procède à l'affichage de cette liste transmise par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet, s'il existe.

**Article 7:** Le Directeur général du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres,
- Monsieur le Président du SMAEP 4B.



Fait à Saint Maixent l'Ecole, le 18 mai 2017  
Le Président,

Léopold MOREAU

Transmis au Représentant de l'Etat le : 23 MAI 2017

Accusé de réception le : 23 MAI 2017

Affiché dans les locaux du Centre de gestion des Deux-Sèvres le : 24 MAI 2017

Publié sur le site internet du Centre de gestion des Deux-Sèvres le : 24 MAI 2017

Reçu au SMAEP 4B le :

Affiché dans les locaux du SMAEP 4B le :

Publié sur le site internet du SMAEP 4B (s'il existe) le :

Le Président :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois, à compter de la date d'affichage.

Pour le Président et par délégation,



Le Directeur général  
Philippe MATHIS